

**CETE de l'Est**

*Laboratoire des  
Ponts et Chaussées  
de Strasbourg*

*Groupe Acoustique*



*Réseau  
Scientifique et  
Technique*

# ***Cartes de bruit stratégiques***

**Grandes infrastructures de transports terrestres**

**Département des Alpes-Maritimes (06)**

**Réseau ferroviaire**

***Résumé non technique***

*Échéance juin 2012*



**Présent  
pour  
l'avenir**



Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est

# 1. Introduction

La Direction Départementale des Territoires des Alpes-Maritimes a confié la réalisation des Cartes Bruits Stratégiques pour le réseau ferroviaire au Centre d'Études Techniques de l'Équipement de l'Est – Laboratoire Régional des Ponts et Chaussées de Strasbourg.

Le présent document constitue le résumé non technique des principaux résultats de l'évaluation. La notice annexée précise la méthodologie employée.

# 2. Identification du réseau

Le réseau ferroviaire à cartographier ou à mettre à jour pour l'échéance « juin 2012 » sont les voies ferrées dont le trafic est supérieur à 30000 passages de train par an, soit un TMJA (Trafic Moyen Journalier Annuel) supérieur à 82 trains par jour.

Le réseau concerné par l'échéance 2012 est cartographié Figure 1 et les trafics correspondants sont donnés au Tableau 1.



Figure 1 : carte du réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012

<b>Lignes</b>	<b>début</b>	<b>finissant</b>	<b>pkd début</b>	<b>pkd fin</b>
930000	Théoule-sur-Mer	Beausoleil	180+571	240+435

*Tableau 1 : réseau ferroviaire à cartographier dans le département pour 2012.*

Note : Lorsque l'on superpose la modélisation des lignes à l'infrastructure réelle, on s'aperçoit que les arcs extrêmes ne se trouvent pas toujours à la bifurcation physique de deux lignes. Nous avons donc cartographié la partie manquante jusqu'au point de séparation des deux lignes.

### **3. Secteurs affectés par le bruit : carte de type B**

Les cartes de type B correspondent aux secteurs affectés par le bruit au sens de l'arrêté du 30 mai 1996. Elles ont été extraites du classement sonore du département des Alpes-Maritimes pris par arrêté du préfet

Adresse du classement :

[http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Lignes\\_SNCF\\_cle61f1e7.pdf](http://www.alpes-maritimes.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/Lignes_SNCF_cle61f1e7.pdf)

Ne sont repris que les voies correspondantes à la directive européenne, ayant un trafic supérieur à 82 passages de trains par jour.

## 4. Statistiques d'exposition au bruit

### 4.1. Dénombrement des populations et établissements sensibles

Le Tableau 2 présente les résultats pour chaque ligne, chaque indicateur Lden et Ln.

On calcule le nombre de personnes exposées au-dessus de la valeur limite. Ces valeurs sont à relativiser, il s'agit d'une **estimation par modélisation** et non d'un dénombrement réel. De plus, l'ensemble de la population d'un bâtiment est affecté au niveau sonore maximal du bâtiment quand bien même une seule façade est exposée au bruit de l'infrastructure.

Ligne	Nombre de personnes exposées – Lden en dB(A)											
	[55;60[		[60;65[		[65;70[		[70;75[		>75		>73	
L930000	33214	2E	26738	2E	33387	2E	4157	1E	23		57	
Agglomération de Nice												
L930000	33103	2E	26708	2E	33387	2E	4157	1E	23		57	

  

Nom	Nombre de personnes exposées – Ln en dB(A)											
	[50;55[		[55;60[		[60;65[		[65;70[		>70		>65	
L930000	36983	1E	28063	2E	26385	3E	1493		5		1498	
Agglomération de Nice												
L930000	36875	1E	28033	2E	26385	3E	1493		5		1498	

Tableau 2 : dénombrement des populations et établissements sensibles (E=enseignement, S=santé).

### 4.2. Estimation des superficies exposées

Les superficies en Lden ont été calculées en englobant les bâtiments et en retirant la plateforme des voies ferrées.

Lignes	Surface exposée à Lden (dB(A)) supérieur à		
	55	65	75
L930000	11,15	3,54	0,34

Tableau 3 : estimation des superficies exposées en km<sup>2</sup>.